



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 05/2024

Vevey, le 22 avril 2024

MCH2 — Situation actuelle et à venir

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation (ou le traitement comptable).

Le MCH2 a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses. Toutes les communes vaudoises adopteront le référentiel comptable MCH2 d'ici 2027.

Un groupe de travail réunissant des responsables des finances de communes vaudoises et des membres des associations faitières de communes a établi un plan comptable MCH2 vaudois avec une table de conversion du Plan Comptable Vaudois (actuellement souvent appelé MCH1) et rédigé un manuel MCH2 spécifique aux communes vaudoises avec de nombreux exemples de comptabilisation.

Certaines exceptions au MCH2 de la CDF s'appliquent au modèle vaudois pour répondre aux spécificités des communes vaudoises et pour assurer une cohérence avec la pratique du Canton.

Par la suite, un groupe de collectivités publiques dites « pilotes » a été constitué dans le but de tenir leur comptabilité en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

La Ville de Vevey a rejoint le groupe des « pilotes » au cours de son action avec la motivation de pouvoir améliorer la présentation des comptes et mettre en place de nouveaux outils de gestion financiers ; le MCH2 étant perçu comme une opportunité.

Malheureusement, la sous-estimation de l'ampleur de la tâche pour la conversion du plan comptable de la Ville au MCH2 et du besoin d'accompagnement au changement des services de l'administration a conduit à une insuffisance des ressources prévues initialement et a donc induit du retard dans le processus. A cela s'est ajoutée l'annonce du départ du boursier communal.

En prenant en compte qu'une introduction rétroactive aurait été chronophage, l'indispensable formation d'une centaine de personnes, le départ du boursier et la nécessité de commencer le

processus d'établissement du budget 2025, il est apparu très clairement que l'intégration de MCH2 devait être reportée.

A ce jour, la recherche d'un nouveau ou d'une nouvelle cheffe de service des finances est en cours. Il est toutefois probable que cette personne n'entre en fonction que dans plusieurs mois. Le budget 2025 sera alors dans sa phase finale et le bouclage des comptes 2024 sera relativement proche.

Il est donc raisonnable de penser que le budget 2026 ne pourra pas être établi selon le MCH2 et que son introduction effective concernera donc le budget 2027. Ce report permettra la formation du personnel dans de bonnes conditions, la réflexion sur l'affectation au patrimoine administratif ou financier des immobilisations et le traitement des fonds et réserves par les services idoines. De plus, cet intervalle offrira la possibilité au ou à la nouvelle cheffe de service de développer une stratégie idoine pour mener à bien ce projet d'importance, tout en lui laissant le temps nécessaire de prendre ses marques dans sa nouvelle fonction.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 22 avril 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini